



Caution non remise pour cause de bac de douche pvc cassé

Par **tianafi**, le **06/10/2011** à **20:58**

Bonsoir,

J'étais ds un logement et le bac de douche PVC s'est cassé pendant que je prenais ma douche. J'ai informé le propriétaire immédiatement. Il est venu constaté et m'a dit qu'il allait changer. Mais rien n'a été fait. A mon départ il ne veut pas rendre ma caution et me dit que c'est à moi de changer la douche. je n'ai rien fait de mal que prendre des douches; Je voudrais savoir que faire dans un tel cas?

Merci de vos conseils

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **21:01**

C'est litigieux. Il faut prouver que ce n'est pas de votre fait

Par **tianafi**, le **06/10/2011** à **21:51**

merci de votre réponse , mais comment prouver? le bac est là depuis des années et il y a surement la vétusté du au temps. A parement ces bacs de douches en pvc ne sont pas très résistant. Dois je prouver cela alors?

Avez vous une idée ou que dit la lois à ce sujet SVP